

Le Sport au cœur des politiques publiques

Avec ses 39 associations et 13 sections sportives au PLG, la Ville de Gradignan a mis le sport au cœur de ses politiques publiques. Ce choix volontariste, impulsée par la Ville, s'illustre dans cette Charte du Sport qui vise à donner un cadre au développement des activités physiques, sportives et de loisirs dans notre ville.

Véritable contrat de confiance entre la Ville et les Clubs, la Charte a pour vocation de mettre en lumière les nombreux champs d'actions du sport à Gradignan, qu'ils soient éducatifs, ludiques, sociaux, de santé et de bien-être ou encore en faveur du handicap.

Dans un contexte sociétal qui évolue, Gradignan se devait de repenser une stratégie globale et coordonnée en matière de pratiques sportives afin que le sport soit un élément essentiel du cadre de vie exceptionnel qu'offre notre ville.

Cette Charte élaborée au printemps 2018 fait suite à l'audit d'évaluation de la politique sportive de la Ville de Gradignan réalisé en 2017 par le Cabinet AM Sport Conseil. Cet audit, mené en concertation et large partenariat avec les associations sportives, a fait l'objet d'une restitution officielle auprès de tous les acteurs du sport Gradignanais dans le dernier trimestre 2017.

La Charte du Sport de la Ville de Gradignan a donc pour objet de consolider la politique sportive au travers des enjeux et détermination des orientations politiques, des programmes d'action, de l'organisation et des moyens existants ou à mettre en œuvre pour faire que la pratique sportive soit source de bien-être et de cohésion sociale sur notre territoire.

ENJEUX ET DETERMINATION DES ORIENTATIONS DE POLITIQUE SPORTIVE

La Ville de Gradignan tient à rappeler que le sport a cette particularité de n'avoir fait l'objet d'une répartition de compétences ni dans les lois de décentralisation, ni même dans la loi sur le sport. En conséquence, les enjeux et la détermination des orientations politiques de Gradignan en matière sportive ne reposent que sur la seule volonté politique de la Ville qui souhaite mobiliser son territoire autour d'un projet commun qui s'adresse à toute la population.

Dans un contexte de grande transformation tant en matière de diversification de pratiques sportives et d'augmentation de pratiquants que de forte diminution des dotations de l'État, il apparaît essentiel de définir les enjeux et les orientations politiques qui permettront d'accompagner le développement du sport sur notre territoire dans les années à venir.

A Gradignan, le sport s'inscrit dans un développement croissant avec 8300 licenciés pour 26 029 habitants. Ce pourcentage de sportifs licenciés à Gradignan est supérieur à la moyenne nationale et s'explique, en grande partie, par la diversité des infrastructures sportives, des associations et des disciplines pratiquées. En outre, la quantité et la qualité des espaces verts, parcs et pistes cyclables de la commune permettent la pratique individuelle et libre qui augmente encore de façon conséquente le nombre total de sportifs sur notre territoire.



Ainsi, les 6 enjeux majeurs qui constituent la charte du sport à Gradignan sont :

- Soutenir une offre sportive riche, variée, lisible et accessible à tous en mutualisant les énergies et les infrastructures
- Permettre le lien social et la vie en collectivité au travers des manifestations sportives et de l'animation de la ville
- Orienter les associations vers la création d'écoles de sport, écoles de la vie
- Responsabiliser chacun à la préservation de l'environnement et des infrastructures
- Travailler au développement du bénévolat dans les clubs
- Santé et bien-être

Enjeu N°1 - Soutenir une offre sportive riche, variée, lisible et accessible à tous en mutualisant les énergies et les infrastructures :

Dans le souci d'optimiser l'utilisation des infrastructures, la municipalité souhaite travailler en étroite collaboration avec les associations sportives de la ville pour favoriser la rationalisation des usages, la mutualisation des moyens et des matériels, voire la fusion de certains clubs pratiquant la même discipline.

Pour une meilleure lisibilité de l'offre sportive, il convient de définir les domaines d'intervention de chaque association tant en matière de disciplines dispensées, de publics accueillis que de niveau de pratique. (compétitions et/ou loisirs, santé et bien-être)

Pour développer la pratique du sport dans notre ville et permettre l'accessibilité à tous les publics, la municipalité souhaite également accompagner et soutenir la pratique sportive dispensée aux publics fragilisés et en situation de handicap. Tous les acteurs du sport à Gradignan doivent ensemble véhiculer les valeurs de tolérance, de respect des différences et de lutte contre toutes formes de discrimination.

Enjeu N°2 - Permettre le lien social et favoriser la vie en collectivité au travers des manifestations sportives et de l'animation de la Ville

Les manifestations sportives constituent des événements ponctuels ou récurrents permettant à la Ville de montrer son dynamisme. L'organisation de ces manifestations requiert une rigueur administrative, financière et technique ainsi que l'observation de procédures d'agrément et d'autorisation. Ainsi, pour toute manifestation sportive, il conviendra de présenter le projet au service des activités sportives de la Ville. Dans le cas d'un besoin en matériel, une demande doit être effectuée au moins trois semaines avant la date de la manifestation par mail au service des activités sportives en remplissant « la fiche manifestation »

Pour favoriser le lien social et la vie en collectivité, la Ville organise des manifestations locales tout au long de l'année. Dans le cadre de ce contrat de confiance établi avec les associations sportives, chaque acteur du monde sportif local sera appelé à soutenir et participer aux manifestations organisées à l'initiative de la collectivité. Cet engagement des associations sportives dans la vie locale témoignera des valeurs de partage au service de tous que la Ville de Gradignan souhaite porter. Cette cohésion entre Collectivité et mouvement sportif est génératrice de lien social et participe au bon déroulement de la vie en collectivité.

Enjeu N°3 - Orienter les associations vers la création d'écoles de sport, écoles de la vie

La Ville de Gradignan est attentive à la création d'écoles de sport ouvertes aux enfants et aux jeunes. Ces écoles de sport proposeront un cadre relationnel, favoriseront l'égalité entre les personnes ainsi que le respect des règles. Elles doivent permettre le développement de la citoyenneté, de la vie collective, de l'esprit d'équipe, de la solidarité, du dépassement de soi, du respect de ses concurrents, des règles et des arbitres et enfin du respect de l'environnement.

La Ville soutient toute action en faveur de la jeunesse menée par un club sportif et en particulier toute initiative ponctuelle de délocalisation dans les quartiers au plus près des jeunes. Le sport doit contribuer à développer une éthique auprès des jeunes et doit être un levier efficace dans le parcours éducatif afin de jouer pleinement son rôle d'école de la vie.

La réglementation des Fédérations Sportives exigeant désormais des arbitres et juges en plus grand nombre, les formations complémentaires d'arbitres et de juges seront donc à privilégier pour les jeunes dès qu'ils auront atteint l'âge réglementaire.

Enjeu N°4 - Responsabiliser chacun à la préservation de l'environnement et des infrastructures

Dans le souci de préserver notre environnement, une démarche éco-responsable devra être engagée dans chaque association sportive pour réduire les consommations et les coûts. Les dirigeants d'associations sportives doivent :

- Mener des actions de sensibilisation auprès des pratiquants
- Engager des actions éco-responsables lors des manifestations sportives
- S'astreindre à exploiter au mieux les créneaux horaires attribués en mutualisant, par exemple, les entraînements pour optimiser l'utilisation des infrastructures et réduire les coûts.

La Ville de Gradignan pourra proposer aux associations l'accompagnement d'un plan éco-responsable. Le service mission proximité, démocratie locale et développement durable pouvant aider à l'élaboration de projet autour de thème comme l'écocitoyenneté, l'agenda 21.

Enjeu N°5 - Travailler au développement du bénévolat dans les clubs

A Gradignan, la reconnaissance du bénévole est une priorité tant son engagement est essentiel dans le bon fonctionnement et le développement des associations sportives. Ainsi, chaque fin d'année lors de la soirée des Trophées du Sport, la Ville valorise et récompense les bénévoles désignés par chaque association.

Enjeu N°6 - Sport et Santé

Il n'est plus à démontrer que les activités sportives contribuent à l'équilibre physique et psychologique de chacun. Pratiquer une activité physique régulière est bon pour la santé et, le développement du « sport sur ordonnance » révèle que le sport est un paramètre incontournable de santé publique.

La Ville de Gradignan participe au développement du sport santé et favorise les actions transversales qui pourraient être menées par les associations.

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Afin de mettre en œuvre le Projet Sportif Territorial de Gradignan autour des 6 enjeux fondamentaux de la Charte du sport, un certain nombre d'engagements seront respectés par les Associations et la Ville et constitueront, une convention d'objectifs.

En effet, l'usager est également un citoyen. Il peut comprendre que le service doit trouver le bon équilibre entre l'intérêt général et la satisfaction des demandes individuelles.

Ainsi, pour illustrer le bien vivre ensemble, permettre de recueillir et identifier les priorités d'action et confronter les besoins et les contraintes de la collectivité, il convient de rappeler les engagements de chacun.

La Ville s'engage à :

- Soutenir les animations et événements sportifs en cohérence des associations avec les objectifs de la politique sportive définie dans cette charte
- Poursuivre le programme de maintenance des équipements sportifs
- Garantir la conformité des équipements aux normes de sécurité en vigueur
- Informer les utilisateurs sur la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) et les dispositifs de sécurité
- Inventorier pour chaque installation les besoins et problèmes soulevés par les utilisateurs et définir un plan annuel d'intervention
- Définir, au plus tard fin juin, un calendrier d'occupation des équipements pour l'année sportive à venir (Ce dernier pouvant être ajusté en septembre)
- Prévenir les utilisateurs de toute modification ponctuelle d'un créneau horaire
- Informer les associations sur les différents types d'aides que la collectivité peut apporter en matière de subventions de fonctionnement, exceptionnelle et de mise à disposition de matériels
- Communiquer sur les événements et manifestations sportives
- Organiser 2 Forums Sport à thème par an dont un concernant les « Trophées du Sport »

En contrepartie, les associations s'engagent à :

- Être représentées lors des rencontres et animations organisées par la Ville
- Utiliser les matériels selon les règles et les maintenir en bon état
- Laisser les locaux en bon état après usage
- Respecter les protocoles de tri, d'évacuation des déchets et d'affichage publicitaire
- Transmettre régulièrement les informations, consignes et protocoles à respecter aux adhérents
- Formuler par écrit auprès du service des activités sportives toutes questions, demandes et suggestions concernant la maintenance et le matériel
- Informer la Ville de l'évolution réelle des besoins tout au long de l'année
- Prévenir la Ville de la non-utilisation ponctuelle ou définitive d'un créneau horaire attribué pour une discipline particulière
- Ne pas modifier l'affectation d'un créneau horaire sans l'accord du service des activités sportives
- Ne pas créer de section sportive sans l'accord préalable de la Ville
- Contribuer à l'information des habitants en proposant, au service communication de la Ville, des articles pour le journal Ensemble et le site internet.

Le Maire



Michel LABARDIN

Le Président de Gradignan tennis de table

Luc DESAIVRE